



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-07-24 modifiant le Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage – agrandissement des zones Ra-5 et Rc-4**

Le plan de zonage annexé au Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon est modifié :

- 1° par l'agrandissement de la zone Ra-5 en y incluant la zone Pa-1, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A » ;
- 2° par l'agrandissement de la zone Rc-4 en y incluant la zone Cb-3, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « B ».

2. **Grille des usages – zones Pa-1 et Cb-3**

La grille des usages annexée à ce règlement est modifiée :

- 1° par la suppression de la zone Pa-1 ;
- 2° par la suppression de la zone Cb-3.

3. **Grilles des spécifications – zones Pa-1 et Cb-3**

La grille des spécifications annexée à ce règlement est modifiée :

- 1° par la suppression de la zone Pa-1 ;
- 2° par la suppression de la zone Cb-3.

Adopté le 18 février 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 26 MARS 2008